



Convocation du conseil municipal

**Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du
mardi 08 avril 2025 à 19 h 30, en salle du conseil municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Plan de financement travaux sécurité et voirie
2/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
3/ Affectation des résultats 2024
4/ Vote des taux d'imposition 2025
5/ Vote des subventions 2025 (subventions exceptionnelles et subventions du comité extra-municipal)
6/ Admission en non-valeur 2025
7/ Vote du budget de la commune 2025
8/ Autorisation d'emprunt pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)
9/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
10/ Compte-rendu des adjoints et délégués
11/ Infos diverses dont : <ul style="list-style-type: none">- PLU Auxerre- PLUiHM
12/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le mercredi 2 avril 2025

Le maire,

Stéphane ANTUNES



Listes des délibérations

Conseil municipal du mardi 8 Avril 2025

Numéro	Objet	Décision
DE_2025_09	Plan de financement travaux sécurité et voirie	APPROUVÉE
DE_2025_10	Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024	APPROUVÉE
DE_2025_11	Affectation des résultats 2024	APPROUVÉE
DE_2025_12	Vote des taux d'imposition 2025	APPROUVÉE
DE_2025_13	Vote des subventions 2025 (subventions exceptionnelles et subventions du comité extra-municipal)	APPROUVÉE
DE_2025_14	Admission en non-valeur 2025	APPROUVÉE
DE_2025_15	Vote du budget de la commune 2025	APPROUVÉE
DE_2025_16	Autorisation d'emprunt pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)	APPROUVÉE



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14 (hors de la présence de Monsieur le maire)

Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS), Bernard MAIMBOURG (pouvoir à Pascal LABOURIER)

Hors de la présence du maire Monsieur Stéphane ANTUNES

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_10

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n° 20232905001 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la note de synthèse du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Champs-sur-Yonne
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix :

- POUR : 16
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Pascal LABOURIER et Bernard MAIMBOURG (pouvoir à Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_11

Affectation des résultats 2024

Vu l'adoption du compte financier unique 2024 ;

Vu les résultats de l'exercice 2024 déterminés ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 253 053,69	1 268 523,00	2 521 576,69
	Recettes réalisées (1)	B	958 645,39	1 706 061,09	2 664 706,48
	Restes à réaliser	C	300 000,00	0,00	300 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 134 937,16	1 389 488,56	2 524 425,72
	Dépenses réalisées (1)	E	649 457,30	1 608 229,44	2 257 686,74
	Restes à réaliser	F	351 400,00	0,00	351 400,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	309 188,09	97 831,65	407 019,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-118 116,53	126 905,56	8 849,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	191 071,56	224 797,21	415 868,77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-51 400,00	0,00	-51 400,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	139 671,56	224 797,21	364 468,77

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le report en recettes de fonctionnement de la somme de 224 797.21€.
- **D'APPROUVER** le report en recettes d'investissement de la somme de 191 071.56€

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_12

Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Au vu de l'état 1259 ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 57,90%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,25%,

Etant bien précisé que ce taux de référence tient compte :

- d'une part du taux communal de 16,41 % qui reste inchangé par rapport à 2023 et 2024.
- d'autre part du taux départemental 2024 communiqué par le Préfet soit 21.84 %.

Voir tableau ci-joint (état 1259).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à la majorité** :

- **DE FIXER** pour l'année 2025 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti	38,25 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,90 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	13,50%

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 = Laurent BRANEYRE

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_13

Vote des subventions 2025

- **Subventions des associations extra-municipales** :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions,

Vu les critères d'attribution des subventions définis par la Commission extra-municipale des associations,

Considérant l'intérêt communal de chacune pour ses activités et son dynamisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**

- **D'OUVRIR** à 10 000 € l'enveloppe allouée aux associations faisant partie de la commission extra-municipale
- **DE VERSER** les subventions aux associations dites « non communales » selon la répartition suivante en 2025 pour un montant global de 9 145,00 € :

Associations	Montant Subventions de Fonctionnement	Montant Subventions d'Investissement	Montant Subventions Totales
Canoë-Kayak Nature de Champs	400 €	0,00 €	400,00 €
Champs-Sur-Yonne Arts martiaux	854 €	600,00 €	1 454,00 €
Association de chasse	400 €	60,00 €	460,00 €
Association musicale de Podium	400 €	0,00 €	400,00 €
Champicaulivres	400 €	0,00 €	400,00 €
La Récré des Champs	400 €	0,00 €	400,00 €
M'an Jeanne	400 €	0,00 €	400,00 €
Comité des fêtes	400 €	135,00 €	535,00 €
Football Club de Champs	1 146 €	2 000,00 €	3 145,98 €
Club de la bonne humeur	400 €	0,00 €	400,00 €
Les P'tites canailles	400 €	150,00 €	550,00 €
Les p'tits champs fans	400 €	200,00 €	600,00 €
TOTAL	6 000,00 €	3 145,00 €	9 145,00 €

- **D'INSCRIRE** les sommes au budget primitif 2025.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **Subvention exceptionnelle pour le Comité de Jumelage :**

Monsieur le maire en tant que membre d'honneur du Comité de Jumelage ne prend pas part au vote, le nombre de votants passe donc à 18.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00€ du comité de Jumelage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à la majorité :**

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage d'un montant de 1 000,00€, pour les 30 ans du Jumelage à Champs-sur-Yonne en mai 2025.
- **D'INSCRIRE** la somme au budget primitif 2025.

Voix :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 3 = Matthieu VILLECOURT, Vanessa MANFREDINI et Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI)

- **Subvention CCAS :**

Considérant la demande de subvention de fonctionnement du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VERSER** une subvention au CCAS d'un montant de 11 000€.
- **D'INSCRIRE** la somme au budget primitif 2025.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_14

Admission en non-valeur 2025

Les services de la gestion comptable d'Auxerre ont dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables du fait de la disparition, de l'insolvabilité ou de l'indigence des débiteurs. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, il est proposé d'accepter l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Exercice	Ref	RESTE DU	
2020	T-240	15.60	Cantine et Garderie
2020	T-538	10.30	Cantine et Garderie
2020	T-627	41.50	Cantine et Garderie
2020	T-351	15.60	Cantine et Garderie
2021	T-794	3,00	Cantine et Garderie
2021	T-332	32.80	Cantine et Garderie
2021	T-60	11.70	Cantine et Garderie
2021	T-1007	3.90	Cantine et Garderie
2021	T-626	2.30	Cantine et Garderie
2022	T-946	79.00	Cantine et Garderie
2022	T-377	126.40	Cantine et Garderie
2022	T-644	130.35	Cantine et Garderie
2022	T-547	142.20	Cantine et Garderie
2022	T-392	31.60	Cantine et Garderie
2022	T-302	35.55	Cantine et Garderie
2022	T-211	67.15	Cantine et Garderie
2022	T-221	3.95	Cantine et Garderie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessus:**
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à :

Comptes	Montants
6541	753.80€

- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2025.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_15

Vote du budget primitif 2025

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif principal 2025 présenté par Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2025 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- **D'AUTORISER** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 487 785,21€	1 487 785,21€
Section d'investissement	2 807 844,77€	2 807 844,77€

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Pascal LABOURIER et Bernard MAIMBOURG

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Date convocation : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

Absents excusés : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Laurent GROUD (pouvoir à Brigitte GHYS),

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2025_16

Autorisation d'emprunt pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Par délibération en date du 1^{er} février 2024, le conseil municipal a arrêté le plan de financement du projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Champs-sur-Yonne, 24-28 rue de la Croix Bersan.

Les travaux relatifs à la construction de la MSP ont été attribués en conseil municipal lors de sa séance du 30 juillet 2024 et ont commencé en octobre 2024.

Pour le financement de cette opération, il convient de réaliser un Contrat de Prêt d'un montant total de 720 000 € auprès d'un organisme bancaire.

Suite à la délibération du 11 février 2025, Monsieur le maire a été autorisé à négocier un emprunt pour les travaux de la MSP.

Trois organismes bancaires, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Caisse d'Allocations Familiales ont été sollicités et ont remis des offres.

Après analyse des offres, il ressort que celle de l'organisme Caisse des Dépôts – Banque des Territoires apparaît la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement de la commune aux conditions suivantes :

Montant emprunté : 720 000,00€

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,85%

Durée du prêt : 20 ans

Echéances : trimestrielles

Frais de dossier : 0,06% du montant de l'emprunt

Modalités de déblocage des fonds : 6 mois à compter de la signature

Date de validité de l'offre : 30/04/2025

Vu la délibération DE_2024_06 relative au plan de financement de la MSP ;

Vu la délibération DE_2024_21 relative à l'attribution des marchés de travaux ;

Vu la délibération DE_2025_01 relative à l'autorisation de négocier l'emprunt pour les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vu les conditions présentées par les trois financeurs consultés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** pour le financement de l'opération « Construction d'une maison de santé pluridisciplinaires à Champs-sur-Yonne » :

- **DE REALISER** auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 720 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt Transformation écologique

Montant : 720 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.85 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 5,89 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie de Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,